

1. PRINCIPES GENERAUX

- L'enseignant, tout au long de l'année, dans sa (ses) classe(s), ou avec un groupe constitué au sein d'un club, développe l'argumentation, le débat, la controverse, afin de préparer les élèves au concours qui se déroule sur une journée, **le 24 avril 2018**.
- Le principe est de faire s'opposer deux équipes de quatre élèves sur des sujets en lien avec les programmes. Ils portent essentiellement sur la citoyenneté, la culture et l'éthique.
- Chaque équipe défend une position "pour" ou "contre" qui est tirée au sort. Les débatteurs sont donc amenés à défendre une position qui peut être différente de ce qu'ils pensent véritablement.
- Les élèves échangent pour convaincre l'autre équipe en proposant un argumentaire pertinent, bâti collectivement, et illustré d'exemples.
- Le cas échéant, des phases de qualification en interne pourront être organisées courant mars.
- Le 24 avril 2018, une journée académique opposera les équipes finalistes. Un seuil maximum de seize équipes par langue a été fixé pour la finale académique.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

- L'enseignant s'inscrit sous couvert de son chef d'établissement, dans le dispositif **avant le 15 février 2018**, en renvoyant la fiche d'inscription (annexe 1 : elle comprendra les informations concernant l'établissement, les enseignants et le nombre d'équipes et niveaux de langue des équipes.) par voie électronique à la DAAC (daac@ac-orleans-tours.fr), à l'attention de M. Benoît Micoulaut.
- Les équipes sont composées de cinq membres. Pour chaque débat, quatre titulaires seront désignés parmi ces cinq élèves. Ces équipes peuvent être constituées indifféremment d'élèves provenant de plusieurs classes et de plusieurs niveaux.
- La ou les équipes seront encadrées par au moins un enseignant de la langue concernée et, dans la mesure du possible, d'un second accompagnateur.

3. PUBLIC CONCERNE

- Le concours s'adresse à tous les élèves des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels, **à l'exception des locuteurs natifs**, dont la langue maternelle est la langue du débat.

4. DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE DEBATS CITOYENS (9 H – 17 H)

- Le matin, chaque équipe est placée dans une poule de quatre et fera donc trois débats.
- A l'issue de cette phase, les équipes qui sont arrivées en tête de leur poule s'affrontent en demi-finale l'après-midi, puis les vainqueurs des demi-finales se retrouvent en finale.
- Durant les demi-finales, les autres équipes peuvent faire des débats "amicaux", avec la possibilité de modifier la composition des équipes si les élèves le souhaitent.
- Tous les participants se retrouvent pour assister à la finale.

5. DEROULEMENT DES DEBATS

- Les sujets des débats sont des affirmations formulées en langue étrangère. Un tirage au sort détermine quelle équipe est "pour" l'affirmation et laquelle est "contre".
- Le modérateur, un professeur, énonce le sujet, précise le rôle attribué aux équipes (équipe « pour » / équipe « contre »), veille au respect du temps imparti.
- Les participants préparent leurs arguments pendant quinze minutes.
- L'équipe "pour" est invitée par le médiateur à ouvrir le débat. Il est recommandé aux élèves et au public d'adopter une attitude fair-play et de stricte neutralité au cours des débats.
- Le débat proprement dit dure quinze à vingt minutes, à l'issue desquelles le médiateur propose une pause de deux à trois minutes. Les équipes se concertent alors pour préparer une conclusion qu'elles sont invitées à présenter.
- Le jury, constitué de deux enseignants délibère pendant quelques minutes et détermine l'équipe vainqueur en s'appuyant sur la grille d'évaluation (annexe 2).
- Les professeurs sont répartis sur tous les débats, accompagnent les équipes dans les salles, effectuent le tirage au sort, gèrent le temps de préparation, veillent au respect des règles et des horaires.
- Après délibération, les jurys remettent les résultats aux organisateurs. Les résultats ne doivent pas être communiqués aux élèves.

6. MODALITES PRATIQUES

- Les professeurs sont invités à préparer les élèves le plus tôt possible dans le contexte retenu le plus pertinent pour les apprentissages des élèves : classe ou groupe constitué.
- La date limite d'inscription des équipes sous couvert du chef d'établissement est fixée au **15 février 2018**, à raison de deux équipes maximum par établissement pour l'anglais. Pour les autres langues, le nombre d'équipes inscrites est plus ouvert. Cependant, en fonction du nombre d'inscrits, il pourra être demandé aux professeurs d'organiser en interne, entre le 12 et le 20 mars, des poules de qualification pour la finale académique. La fiche d'inscription (annexe 1) est à renvoyer **exclusivement par voie électronique**.
- Le **déplacement** pour participer à la journée académique est **à la charge des établissements**.
- La journée académique se déroulera le **24 avril 2018**, à l'université d'Orléans.
- Chaque participant recevra un certificat de participation.

Pour tout complément d'information :

- **Benoît Micoulaut - Adjoint à la Daac - Tél. : 02 38 79 46 59 / 60 - daac@ac-orleans-tours.fr**
- Sylvie Ragner, Dareic - dareic@ac-orleans-tours.fr
- Stéphane Brunel, coordinateur - stephane.brunel@ac-orleans-tours.fr